

CONDITIONS GENERALES DE VENTE
IBSA PHARMA SAS
Gamme IBSA Derma
applicables à compter du 2 décembre 2024

ARTICLE 1 – Champ d’application

Les présentes conditions générales de vente (les « CGV ») s’appliquent, sans restriction ni réserve, à l’ensemble des ventes conclues par IBSA PHARMA S.A.S. (ci-après « IBSA PHARMA ») auprès des acheteurs professionnels (ci-après le « Client ») désirant acquérir les produits proposés à la vente par IBSA PHARMA (les « Produits ») sur le site Internet <https://connect.ibsa-pharma.fr/ibsaderma> (le « Site »), à l’exclusion de toutes autres conditions du Client et notamment ses conditions générales d’achat.

Les coordonnées d’IBSA PHARMA sont les suivantes :

IBSA PHARMA S.A.S.
Parc de Sophia Antipolis
Les Trois Moulins
280, rue Goa
06600 Antibes
France

Adresse courriel : mail.fr@ibsagroup.com
Téléphone : +33 (0)4 92 91 15 60

Il est précisé que les CGV s’appliquent à l’exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour les autres circuits de distribution et de commercialisation des Produits par IBSA PHARMA.

Les CGV applicables sont celles publiées sur le Site au moment de la passation de la commande par le Client.

Les CGV sont accessibles à tout moment sur le Site et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Les CGV précisent notamment les conditions de commande, de paiement, de livraison et de gestion des éventuels retours des Produits commandés par le Client sur le Site.

Pour les commandes livrées en France métropolitaine (y compris la Corse) et en Principauté de Monaco :

IBSA PHARMA effectue l’ensemble des opérations de préparation et de livraison concernées par les CGV par l’intermédiaire d’un prestataire dépositaire (ci-après le « Dépositaire ») :

ALLOGA Site Amiens
Service clients
Pole Jules Verne
Avenue de l’Etoile du Sud
80440 GLISY
Email : infolabo.amiens@alloga.fr
Tél : 03 22 66 44 34
Fax : 03 22 66 44 35

ARTICLE 2 – Acceptation des CGV

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées en cochant la case prévue à cet effet avant la mise en œuvre de la procédure de commande sur le Site. La validation de la commande par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes CGV.

Avant validation de la commande, le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total, et peut, le cas échéant, modifier sa commande avant de la confirmer. A partir du moment où le Client confirme sa commande en cliquant sur l’icône « Valider », il est considéré comme ayant accepté en connaissance de cause les prix, volumes et quantités des Produits commandés par lui.

Ces CGV pouvant faire l’objet de modifications ultérieures, la version applicable à l’achat du Client est celle en vigueur sur le Site à la date de passation de la commande.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique d’IBSA PHARMA constituent la preuve de l’ensemble des transactions conclues avec le Client.

Le Client reconnaît avoir la capacité requise pour contracter et acquérir les Produits proposés à la vente par IBSA PHARMA, dont les caractéristiques sont présentées sur la page produit du Site.

En adressant une commande à IBSA PHARMA, le Client accepte de ce fait, les présentes CGV et notamment la clause de réserve de propriété, conformément aux dispositions de l’article L.624-16 du Code de Commerce, ainsi que les conditions tarifaires d’IBSA PHARMA en vigueur au moment de la passation de commande.

Aucune condition générale ou particulière d'achat, ou disposition incluse dans les différents documents commerciaux du Client, ne peut sauf acceptation formelle, écrite et préalable de la part d'IBSA PHARMA, prévaloir sur les CGV.

Le fait, pour IBSA PHARMA, de ne pas se prévaloir à un moment donné, de l'une quelconque des dispositions des CGV ou des conditions particulières, ne peut être interprété par le Client, comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

ARTICLE 3 – Produits

3.1. Les offres de Produits faites par IBSA PHARMA sur le Site demeureront en vigueur tant que les Produits sont présents sur le Site et dans la limite des stocks disponibles.

3.2. Caractéristiques essentielles des Produits

Le Client peut, préalablement à sa commande, prendre connaissance, sur le Site, des caractéristiques essentielles du ou des Produit(s) qu'il désire commander.

Les caractéristiques essentielles des Produits sont présentées sur la page produits du site Internet <https://connect.ibsa-pharma.fr/ibsaderma> (le « Site »). Le Client est tenu de se reporter à ce descriptif afin de connaître les propriétés et les particularités essentielles des Produits. Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande.

En cas de doute ou si le Client souhaite des renseignements complémentaires, il peut contacter IBSA PHARMA par courrier électronique à l'adresse suivante ibsaderma.fr@ibsagroup.com et/ou par téléphone au +33 (0)4 92 91 15 60.

Les différences entre les photographies et les Produits ne peuvent être que des différences minimales et ne portent pas sur les caractéristiques essentielles des Produits.

3.3. Le contrat de vente est conclu intuitu personae. Les Produits sont vendus par IBSA PHARMA au Client en raison de ses compétences et de sa connaissance des exigences réglementaires et sanitaires applicables. Le Client reconnaît que certains Produits de la gamme IBSA DERMA d'IBSA PHARMA sont des produits réglementés et ne peuvent être utilisés que par certains professionnels de santé (i.e. médecins qualifiés et habilités ainsi que les chirurgiens-dentistes) pour leur usage professionnel.

IBSA PHARMA ne saurait en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation incorrecte, par le Client, des Produits vendus, ou de l'utilisation non conforme à l'usage auxquels ils sont destinés.

ARTICLE 4 - Commandes

Le Client certifie :

- Avoir été informé en amont de sa commande, de l'intégralité des caractéristiques des Produits de la gamme IBSA DERMA commercialisés par IBSA PHARMA, objets des présentes CGV ;
- Avoir pris connaissance des dispositions du décret n° 2024-490 du 29 mai 2024* relatif à la vente de dispositifs contenant de l'acide hyaluronique sous forme injectable, pris par le Premier Ministre de la République française.

Le Client s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que la revente ou l'utilisation des produits achetés auprès d'IBSA Pharma se fasse conformément à l'usage auxquels ils sont destinés et conformément à la notice et à la réglementation en vigueur. Le Client s'engage également à respecter les prescriptions de stockage des produits.

(* Le décret n° 2024-490 du 29 mai 2024 restreint la mise à disposition sur le territoire français, à titre gratuit ou onéreux, aux médecins et aux chirurgiens-dentistes pour leur usage professionnel et à leurs patients sur leur prescription, des dispositifs médicaux injectables contenant de l'acide hyaluronique et des produits injectables contenant de l'acide hyaluronique n'ayant pas de destination médicale.

4.1. Inscription et création d'un compte

Pour effectuer une commande, le Client peut préalablement s'inscrire sur le Site.

En cas d'inscription, l'adresse de courrier électronique du Client sert d'identifiant (login). En revanche, le Client choisit son mot de passe.

Le Client reçoit un courrier électronique de confirmation de son inscription. Le Client est seul responsable de son mot de passe et de l'usage qu'il en fait. Il s'engage expressément à le conserver par devers-lui et à ne le communiquer sous aucun prétexte à qui que ce soit.

4.2. Enregistrement d'une commande

Pour passer commande, il appartient au Client de sélectionner sur le Site le ou les Produit(s) qu'il souhaite acheter, selon les modalités suivantes :

- Depuis la page d'accueil du Site, cliquer sur le Produit que vous souhaitez commander,
- Sur la page Boutique, sélectionner le nombre de Produits souhaité, dans la limite susmentionnée à l'article 4.2. et cliquer sur le bouton « Ajouter au Panier »,
- Sur la page Panier, cliquer sur le bouton « Valider la commande »,
- Remplir le formulaire de création de compte ou se connecter si un compte client existe déjà,
- Cliquer sur « Commander »,
- Remplir les données de carte bancaire et valider.

4.3. Confirmation de commande

La vente ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la commande par IBSA PHARMA par courrier électronique, et après encaissement par celui-ci de l'intégralité du prix.

ARTICLE 5 - Tarifs

5.1. Les Produits sont fournis aux tarifs en vigueur figurant sur le Site, au moment de la validation de la commande par le Client.

Les prix sont exprimés en Euro hors taxes et toutes taxes comprises pour une livraison sur le Territoire d'un montant minimum de deux cent cinquante euros hors taxes (250 € HT) net facturé.

Si le montant de la livraison est inférieur à deux cent cinquante euros hors taxes (250 € HT) net facturé, IBSA PHARMA facturera un montant forfaitaire complémentaire de dix euros hors taxes (10 € HT) par commande pour frais de livraison.

Les prix sont majorés de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) française applicable au jour de la commande.

5.2. Offres promotionnelles, remises

Les offres promotionnelles ne sont valables que dans la limite de la durée de validité de l'offre concernée. Les offres promotionnelles et autres remises ne sont pas cumulables sur la même commande et ne sont valables que dans la limite des quantités disponibles.

ARTICLE 6 – Paiement

Le prix est payable comptant, en totalité au jour de la passation de la commande par le Client, par voie de paiement sécurisé. Pour régler sa commande sur le Site, le Client dispose des modes de règlement suivants : Carte Bleue, Carte Visa, Carte MasterCard.

La validité du moyen de paiement sera vérifiée et confirmée par le serveur monétique de l'établissement bancaire en charge d'effectuer les paiements en ligne.

Les transactions effectuées sur le Site sont sécurisées par le système Payplug.

Les données de paiement sont échangées de manière sécurisée en mode crypté grâce au protocole SSL 128 bit SHA2 (url préfixé de https). Il est précisé que les données de la carte bancaire du Client ne seront pas stockées sur le système informatique d'IBSA PHARMA, mais sur celui de l'établissement bancaire en charge d'effectuer les paiements en ligne.

Tout paiement en ligne sur le Site implique un débit immédiat.

Une fois le processus de paiement achevé, le Client est dirigé vers une page affichant la facture de la commande. Le Client peut imprimer cette page.

En outre, un courrier électronique de confirmation de la commande, présentant la facture susmentionnée, est adressé au Client.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif par le IBSA PHARMA, de la totalité des sommes dues par le Client.

En outre, le IBSA PHARMA se réserve le droit de suspendre ou d'annuler toute exécution d'une commande et/ou livraison, quelque soit sa nature et niveau d'exécution, en cas de défaut total ou partiel de paiement qui sera dû par le Client, en cas d'incident de paiement ou en cas de fraude ou tentative de fraude relative à l'utilisation du Site.

Aucun frais supplémentaire, supérieur aux coûts supportés par le IBSA PHARMA pour l'utilisation d'un moyen de paiement ne pourra être facturé au Client.

ARTICLE 6 – Expédition - Livraison

6.1. Traitement de la commande

Les commandes sont traitées dans les deux (2) jours ouvrés suivant leur réception par le IBSA PHARMA.

6.2. Disponibilité des Produits

IBSA PHARMA s'engage à livrer les commandes dans la limite des stocks disponibles. Par conséquent, en cas d'indisponibilité de l'un des Produits (rupture de stock, arrêt de commercialisation, etc.), le Client en sera informé dans les plus brefs délais, et pourra alors librement choisir entre :

- demander le remboursement des Produits indisponibles et maintenir sa commande et ;
- attendre le réapprovisionnement des Produits (sauf pour les cas où l'indisponibilité des Produits est due à un arrêt de commercialisation, un rappel de Produits, une rupture de stock de longue durée, etc.) et maintenir sa commande.

En cas de remboursement des Produits indisponibles, le compte bancaire correspondant aux coordonnées de la carte bancaire donnée au moment de la commande sera alors re-crédité du trop versé, dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification adressée au Client.

6.3. Modalités de livraison

La livraison des Produits commandés par le Client est limitée à la France métropolitaine (y compris la Corse) et la Principauté de Monaco, sous réserve de la disponibilité des Produits objets de la commande.

La livraison des Produits sur les territoires précités pourra être effectuée exclusivement à l'adresse du lieu d'exercice déclaré du Client.

Les Produits commandés par le Client seront livrés par le transporteur désigné par IBSA PHARMA, contre-signature à l'adresse indiquée par le Client figurant sur la commande.

Le Client s'engage à informer IBSA PHARMA de toute modification des modalités de livraison. Si le Client n'informait pas IBSA PHARMA de telles modifications, toute livraison serait réputée réalisée.

En cas d'absence du Client, il appartiendra au transporteur désigné par IBSA PHARMA d'aviser le Client via SMS sur le numéro de téléphone portable ou par message vocal sur le téléphone fixe, tels que renseignés par le Client lors de sa commande sur le Site, d'une relivraison.

Le Client doit pouvoir faire preuve de son identité et fournir, si nécessaire, le numéro attribué à sa commande.

Le Client s'engage à signer le bon d'émargement qui pourra lui être présenté. Il pourra, si nécessaire y porter toute remarque relative à la livraison de sa commande.

En cas d'impossibilité de livrer les produits commandés en une seule fois, le Client en sera informé.

Les délais de livraison sont ceux habituellement pratiqués par le transporteur désigné par le IBSA PHARMA. En cas de retard de livraison, le Client devra signaler ce retard au plus vite au IBSA PHARMA par téléphone au +33 (0)4 92 91 15 60.

IBSA PHARMA ne pourra être tenue pour responsable des retards de livraison imputables au transporteur désigné.

IBSA PHARMA s'engage à faire ses meilleurs efforts pour livrer les produits commandés par le Client dans les délais ci-dessus précisés. Toutefois, ces délais sont communiqués à titre indicatif. Néanmoins, si les Produits commandés n'ont pas été livrés dans un délai de 15 jours après la date indicative de livraison, pour toute autre cause que la force majeure ou le fait du Client, la vente pourra être résolue à la demande écrite du Client dans les conditions prévues aux articles L 216-2, L 216-3, L241-4 du Code de la consommation. Les sommes versées par le Client lui seront alors restituées au plus tard dans les trente jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

IBSA PHARMA décline toute responsabilité en cas de défaut de livraison ou de retard dans la livraison dû à un cas de force majeure, au fait d'un tiers ou à une faute imputable au Client.

Un retard dans la livraison ne peut en aucun cas motiver l'annulation de la commande transmise sauf accord préalable, ni donner lieu à dommages et intérêts ou toute autre indemnité.

6.4. Livraison effective.

La livraison est constituée par le transfert au Client de la possession physique ou du contrôle du Produit, directement auprès du Client, ou en son absence au point relais choisi.

Le transfert des risques sur le ou les Produit(s) a lieu à compter de l'effectivité de la livraison. IBSA PHARMA supporte la charge de l'ensemble des risques liés au transport du ou des Produit(s).

6.5. Réception.

A la réception de la commande, il appartient au Client :

6.5.1. De vérifier au moment de la réception l'état du ou des Produit(s), en procédant au besoin à l'ouverture des colis en présence du transporteur, même dans le cas où l'emballage ne présente pas de trace extérieure de choc.

Le Client s'engage, après ouverture et vérification du contenu du ou des colis en présence du transporteur, à signer le récépissé de livraison présenté par le livreur. En cas de manquant par rapport aux quantités indiquées sur la facture ou d'avarie de transport, le Client portera de manière claire, précise et complète, toutes réserves correspondantes aux observations constatées sur le récépissé de livraison, fera co-signer le livreur et conservera un exemplaire du document.

En cas d'avarie de transport, le Client doit refuser le produit endommagé au livreur et indiquer « **MARCHANDISES ABIMEES REFUSEES " et détailler avec précisions l'avarie sur la feuille d'émargement faute de quoi tout recours contre ce dernier serait impossible.**

Par la signature du récépissé de livraison en l'absence de réserves précises et caractérisées, et l'acceptation des Produits, le Client reconnaît avoir reçu la marchandise dans un état lui donnant toute satisfaction. En ce cas, toute réclamation liée à l'état des produits livrés ne pourra être reçue.

6.5.2. De confirmer, par écrit, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée au transporteur dans un délai de soixante-douze (72) heures à compter de la livraison les réserves émises conformément à la législation.

Le Client devra informer, par écrit, IBSA PHARMA des réserves dans le même délai, à l'adresse suivante : IBSA PHARMA SAS, Parc de Sophia Antipolis, Les Trois Moulins, 280, rue de Goa, 06600 Antibes, France.

Tout produit refusé doit être retourné au Dépositaire par retour du transporteur.

ARTICLE 7 - Garanties

7.1. IBSA PHARMA garantit que les Produits seront conformes à leur description telle que fournie au Client au travers des mentions légales ou tout autre littérature qu'elle aurait fournie au Client.

7.2. Cette garantie est exclusive et est limitée au choix d'IBSA PHARMA soit au remplacement gratuit des Produits, reconnus défectueux ou non conformes, soit au remboursement du prix d'achat des Produits au Client, et ce à l'exclusion de toute autre indemnisation.

7.3. En ce qui concerne les quantités livrées et la conformité des Produits reçus avec les spécifications indiquées dans la confirmation de commande d'IBSA PHARMA, le Client vérifiera les produits dans les 5 (cinq) jours ouvrables à partir de la date de livraison effective au Client.

7.4. Dans le cas de vices de qualité qui étaient apparents lors d'une inspection raisonnable des Produits à la livraison, le Client en informera IBSA PHARMA par écrit de manière détaillée dans les cinq (5) jours de la réception. Si le Client ne procède pas à l'inspection ni n'informe IBSA PHARMA d'un défaut de la manière décrite ci-dessus, les produits seront considérés comme acceptés et le Client renonce à tous droits qu'il aurait autrement pu avoir contre IBSA PHARMA au sujet de ce défaut.

7.5. Dans le cas de vices qui n'étaient pas raisonnablement apparents lors de la livraison des Produits, le Client en informera IBSA PHARMA par écrit de manière détaillée dans les cinq (5) jours ouvrables de leur découverte.

7.6. Au cas où le Client viendrait à déclarer, dans ces délais, un ou plusieurs Produits non conformes, le Client devra retourner dans un délai de cinq (5) jours **ceux-ci au Dépositaire aux frais d'IBSA PHARMA.**

7.7. IBSA PHARMA ou la personne désignée par lui, aura le droit, à sa seule discrétion, d'évaluer l'exactitude de ladite réclamation et d'informer le Client que les Produits concernés respectent les normes de qualité. Dans ce cas, les Produits évalués conformes seront retournés au Client aux frais de ce dernier.

7.8. Le Client ne pourra pas vendre un Produit défectueux ou un Produit non conforme.

7.9. Pour mettre en œuvre la garantie, le Client devra contacter le IBSA PHARMA par courrier postal (IBSA PHARMA S.A.S., Parc de Sophia-Antipolis – Les Trois Moulins, 280, rue de Goa, 06600 Antibes) ou électronique (adv@ibsagroup.com) ou par téléphone (04 92 911 560).

ARTICLE 8 - Clause limitative de responsabilité – Assurances

Dans le cas où IBSA PHARMA ne serait pas en mesure d'exécuter ses obligations, il est expressément convenu qu'il ne pourrait être tenu à indemnisation que dans la limite d'une somme plafonnée au montant de la commande, objet du litige.

Le Client s'engage à souscrire, auprès d'une ou plusieurs Compagnies d'Assurances notoirement solvables, toutes assurances nécessaires pour couvrir, d'une manière suffisante, la responsabilité civile qu'il peut encourir dans le cadre de son activité, soit de son fait, soit du fait des personnes travaillant sous sa direction, à l'occasion des actes de toute nature accomplis dans l'exercice de son activité ou de celle de ses préposés. Le Client s'engage également à produire lesdits contrats sur simple demande.

ARTICLE 9 - Réserve de propriété

IBSA PHARMA conserve la propriété des Produits vendus jusqu'au paiement de l'intégralité du prix, principal et accessoires, même lorsque des délais de paiements ont été octroyés. Toute clause contraire opposée par le Client est inopposable.

Le Client ne peut vendre les marchandises objet de la présente réserve de propriété que pour les besoins normaux de son activité, le prix de revente est alors subrogé aux marchandises non réglées, à concurrence des sommes dues.

Les marchandises stockées par le Client sont réputées être les marchandises impayées.

IBSA PHARMA pourra reprendre ou revendiquer les marchandises livrées, en dédommagement de toutes les factures impayées, sans préjudice du droit de résolution des commandes en cours.

Les dispositions qui précèdent ne font pas obstacle au transfert, au Client, des risques des marchandises soumises à réserve de propriété ainsi que des dommages qu'elles pourraient occasionner, dès la livraison des marchandises à l'adresse indiquée sur le bon de commande.

ARTICLE 10 : Exclusions

Les livraisons ne sont soumises à aucune autre obligation que celles de droit et celles acceptées expressément. En particulier, IBSA PHARMA ne reconnaît aucune clause dite d'usage ou d'us et coutumes sauf accord exprès.

ARTICLE 11: Publicité et Propriété Intellectuelle

Les Produits et marques ne pourront faire l'objet d'aucune publicité et utilisation sur quelque support que ce soit sans l'accord exprès, préalable et écrit d'IBSA PHARMA. Le cas échéant, le Client s'engage à faire respecter cette disposition par ses propres clients.

Le Client n'acquiert aucun droit de propriété industrielle et intellectuelle sur les Produits, les marques et logos des Produits, les photos et documentations techniques qui lui sont fournis en application des présentes CGV.

ARTICLE 12 : Traçabilité

Les Produits proposés sur le Site présentent des spécificités techniques qui exigent le respect de règles de traçabilité. En conséquence, le Client s'engage à respecter toutes les règles de traçabilité qui s'appliquent aux Produits qu'il commande ou utilise. IBSA PHARMA ne sera pas responsable du non-respect de ces règles au-delà du lieu de livraison indiqué lors de la commande.

Le Client assure, conformément à la réglementation en vigueur :

- Tenir à jour les documents relatifs à la traçabilité et aux conditions de stockage des Produits. Ces documents devront être transmis au IBSA PHARMA sur simple demande, à tout moment et sous quarante-huit (48) heures maximum.
- Le stockage et la conservation des Produits vendus dans des conditions adaptés à leur préservation conformément aux températures mentionnées sur l'étiquetage des Produits. Le Client sera responsable du respect de ces obligations y compris en cas de transport des Produits.
- Accompagner à tout rappel de lot par IBSA PHARMA, le cas échéant, et fournir à IBSA PHARMA tous les documents demandés, sur simple demande, à tout moment et dans un délai de quarante-huit (48) heures maximum.

ARTICLE 13 : Retrait des produits

Compte tenu de la nature des Produits, le Client s'engage à exécuter immédiatement toute demande d'IBSA PHARMA, de retrait de tout ou partie d'un ou plusieurs lots de Produits. A défaut de mettre en œuvre le retrait de Produits demandé par le IBSA PHARMA, le Client engagera sa responsabilité.

ARTICLE 14 : Force majeure

Sont considérés comme des cas de force majeure dégageant les parties de leurs obligations, les événements de force majeure répondant aux critères mentionnés à l'article 1218 du Code civil.

Dans de telles circonstances, la partie victime préviendra l'autre Partie par écrit dans un délai de trois (3) jours ouvrés, à compter de la date de la connaissance de l'événement. Les obligations seront alors suspendues de plein droit sans indemnité à compter de la date de survenance de l'événement.

Les Parties feront leurs meilleurs efforts pour trouver une issue favorable à la situation. Si l'événement venait à perdurer plus d'un (1) mois, les commandes non honorées seraient annulées de plein droit sans qu'aucune des Parties ne puisse prétendre à l'octroi de dommages-intérêts.

ARTICLE 15 : Droit applicable

De convention expresse, les présentes CGV et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français.

Si une quelconque disposition des CGV était reconnue comme non valable, illégale ou inapplicable, la validité, la légalité et l'applicabilité des autres dispositions resteront inchangées.

ARTICLE 16 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes CGV et de leurs suites, ainsi que pour l'exécution de toutes les relations contractuelles liant le IBSA PHARMA au Client, les parties font élection de domicile en leur siège social.

ARTICLE 17 : Attribution de juridiction

Les Parties s'efforceront de régler tous litiges à l'amiable. En cas d'impossibilité, tout différend relatif aux CGV, survenant à l'occasion d'une commande passée par le Client, sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce d'Antibes (06), France, même en cas d'appel en garantie ou pluralité de défendeurs.

ARTICLE 18 : Données à caractère personnel

En application de la loi française 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande, à l'établissement des factures, et à l'expédition des Produits notamment.

Dans le cadre de ces échanges, des données à caractère personnel indirectement identifiantes sont susceptibles d'être traitées aux fins présentées ci-après.

Gestion des commandes

IBSA PHARMA sera amenée à traiter les commandes du Client sur la base de l'exécution d'un contrat (les présentes CGV).

Communications commerciales

IBSA PHARMA sera amenée à adresser au Client des informations sur la société, ses Produits ou les événements qu'il organise ou auxquels il participe, ce qui représente un intérêt légitime pour IBSA PHARMA SAS de réaliser de la prospection commerciale.

Dispositions communes aux traitements

Dans la limite de leurs besoins respectifs, sont destinataires de tout ou partie des données le personnel en charge de la direction des opérations, de la direction financière et les sous-traitants en charge des opérations de prises de commande et logistiques, et ceux mettant à disposition un outil d'information.

Les données sont conservées pendant une durée de 3 ans à compter de la dernière activité du Client.

Le traitement des informations communiquées lors de la passation de la commande répond aux exigences légales en matière de protection des données personnelles, le système d'information utilisé assurant une protection optimale de ces données.

Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification, d'opposition, d'effacement, de portabilité et de limitation du traitement s'agissant des informations le concernant en écrivant, par courrier postal ou électronique et en justifiant de son identité, à l'adresse courriel dpo.fr@ibsagroup.com ou à l'adresse postale suivante :

IBSA PHARMA S.A.S,
DPO
Parc de Sophia-Antipolis
Les Trois Moulins
280 rue de Goa,
06600 Antibes
France

L'intégralité de la politique de confidentialité est disponible sur le site internet <https://connect.ibsa-pharma.fr/ibsaderma/> ou sur demande auprès du DPO aux coordonnées ci-dessus.

ARTICLE 19 : ENTREE EN VIGUEUR DES PRESENTES CGV

Les présentes CGV s'appliquent à compter du 2 décembre 2024.